

**DELIB 32-2026**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 22 avril 2026 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 16/04/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-deux avrils à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Monique BERTRAND  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRE

Excusés : Mme Dominique BOUSSUGE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Didier HOULES pouvoir à Mme Patricia CAUQUIL, M. José REVERTE pouvoir à M. Jean-Michel MAUREL

Absents : Frédéric MAIXANDEAU

Secrétaire de séance : Benoît LANDES

La séance débute à 19h01

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au coeur.

M. le maire rappelle que les personnes présentent dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet de la délibération: MISE EN GESTION LOCATIVE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

M. le Maire annonce qu'il a pris attache avec le commissaire de justice, afin de lui confier la mission de gestion des biens locatif de la commune. Il rappelle que la commune travaille déjà avec un commissaire de justice avec qui la commune est conventionné afin d'établir des constats lorsque cela est nécessaire. Depuis 2025 c'est aussi ce dernier qui est en charge d'établir les états des lieux d'entrées et de sorties des logements et les baux.

M le maire rappelle que faire appelle à un commissaire de justice c'est faire le choix de la transparence et de la traçabilité car chaque opération justifiée, chaque décision documentée.  
Une gestion locative rigoureuse évite la vacance des locaux, sécurise les revenus et améliore la conservation des biens.

M. le maire propose au conseil de donner à la SCP OLIVIER-VERGE la gestion locative des biens communaux.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance  
Benoît LANDES

